

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 mars 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Nicolas PIDOUX (procuration à Emmanuelle LAURE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_08 - Objet : Autorisation de mandater 25% des crédits d'investissement votés en 2023 pour le budget principal

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2024, avant le vote du budget primitif 2024, l'autorisation doit être donnée au Maire de réaliser ces opérations comptables, dans la limite de 25% des crédits d'investissement votés sur le budget principal pour 2023.

Jusqu'au vote du budget 2024, les dépenses autorisées ne pourront pas dépasser les plafonds suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2023	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2024	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2024
2031	5600.00€	1400.00€	1400.00€
20422	3800.00€	950.00€	900.00€
21	154 472.00€	38 618.00€	38 000.00€
21312	25 000.00€	6250.00€	6200.00€
21316	35 000.00€	8750.00€	8700.00€
2135	5500.00€	1375.00€	1300.00€
2152	7000.00€	1750.00€	1700.00€
21568	6048.00€	1512.00€	1500.00€
21578	20 000.00€	5000.00€	5000.00€
2158	2000.00€	500.00€	500.00€
2183	1600.00€	400.00€	400.00€
2184	35 100.00€	8775.00€	8700.00€
2188	17 224.00€	4306.00€	4000.00€

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le **07 MARS 2024**

ID : 001-210103602-20240305-2024_08-DE

Briquet
Électronique

23	1 066 482.99€	266 620.75€	266 600.00€
2313	40 000.00€	10 000.00€	10 000.00€
2315	1026 482.99€	256 620.75	256 600.00€
Total	1 230 354.99€	307 588.75€	306 900.00€

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2024, dans la limite de 25% des crédits d'investissement votés sur le budget principal pour 2023 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

